

Le Taffle, Pierre, seigneur de Quenet en Assérac (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Pierre Le Taffle est à rattacher à une ancienne famille d'Assérac. Le 8 mars 1429 (n.st.) lors de la réformation de la noblesse dans cette paroisse est recensé « Jehan dou Taffle » (LAIGUE, Arch. dép. du Morbihan, 9 J 6, Assérac et site « Archives remarquables »).

Ensuite, les informations sont rares. Le 23 octobre 1476, est mentionné parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie d'Escoublac Éonnet Le Taffle époux de Jeanne de Reneguy (Arch. dép. Loire-Atlantique. B 1450).

En 1534, Pierre Le Taffle, selon le procès-verbal de la montre est âgé de 19 ans et, « escollier », il comparaît non armé. Il lui est enjoint d'honorer ses obligations militaires à la prochaine montre (transcription, f°8 et site « Archives remarquables »), c'est-à-dire un archer.

Nous le retrouvons le 23 février 1543 (n. st.). Qualifié de seigneur du Quenet en Assérac, il vend à Jean Cramezel, seigneur de Kerméance, 5 livres de rente portant sur une pièce de terre, dénommée le domaine de Kerrichard. Cerné de « fossé », il est d'une superficie de 60 journaux et relève pour partie de la seigneurie de Redunel (qui appartient au seigneur du Bois-Jolland), et pour une autre partie des Hospitaliers de la commanderie de Faugaret. Le prix de vente est de 100 livres et la transaction est faite sous condition de « raquet » de trois ans ; là encore sans doute faut-il y voir une forme de prêt déguisé (Arch. dép. Vienne, 3 H 1/782).

Le 28 mai 1544, l'aveu de Jean de Trevallevec et Gervaise de Marhadour, du village de Barzin en Assérac, rendu à François de Rieux est passé dans la maison de Marguerite Le Taffle (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 284/2, maison également indiquée le 9 juin 1544 (*ibid.*, E 287/16),

Des Le Taffle sont également présents (LAIGUE, *La noblesse...*) :

- à Saint-Avé (actuel département du Morbihan). Dans une enquête de 1448, est mentionné Éon Le Taffle demeurant à Boloré (p. 684) ; lors de la montre du 8 septembre 1464, le revenu noble de Jean Le Taffle est estimé à 20 livres (p. 684) ; lors de celle de 1477, comparaît Éon Le Taffle dont le revenu est de 15 livres (p. 685) ; lors de celle du 4 septembre 1481, se rencontre Olivier Le Taffle et Éon Le Taffle, « vougier en poinct » (p. 685) ; dans la réformation du 23 janvier 1514 (n.st.) se lit : « le lieu de Bolloré où demeure Olivier Le Taffle, tenue exempte car il la fait labourer par ses serviteurs » (p. 689).

- et à Allaire (actuel département du Morbihan). Lors de la réformation de 1427, figure Jean Le Taffle qui est déclaré « noble, demeurant en son hébergement Henléés [Henleix] et a acosutumé être exempt » (p. 2) ainsi que « Margo de Brocel femme de feu Olichon Le Taffle noble » (p. 4) ; lors de la montre du 21 avril 1477, est enregistré Éon Le Taffle qui est noté « defaillant » ; (p. 5) qui se retrouve lors de celle du 4 septembre 1481 (p. 6).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Taffle », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024